

## Dialogue des parties prenants PAN 23 mai 2019

### Atelier 2 : La responsabilité des entreprises à respecter

Modérateur: Peter Wollaert, [CIFAL-Unitar](#)

Le groupe a identifié les principes suivants pour étayer les actions du deuxième pilier :

- *Il est nécessaire d'affiner l'examen des progrès du premier PAN* - Toutes les actions du plan n'ont pas été réalisées ni même initiées, et les informations sur l'état de certaines actions manquent également. Il est nécessaire d'étendre les actions qui n'ont pas encore été finalisées / mises en œuvre (en particulier celles concernant les entreprises publiques).
- *Éviter de créer de nouveaux systèmes d'audit ou de nouveaux labels.* - Ne pas multiplier les labels, mais plutôt consolider ou renforcer ce qui existe.
- *Fourniture d'informations* – Les PME et les grandes entreprises ont besoin d'informations, en particulier sur les conséquences de la traite des êtres humains et les approches sectorielles.
- *La réglementation doit être sensible aux différences sectorielles et aux différences de taille des entreprises* - Les exigences doivent être adaptées à la taille (et aux impacts) d'une entreprise : une PME n'est pas une multinationale.
- *Il est essentiel de travailler avec les acteurs locaux dans les pays producteurs* afin de renforcer, par exemple, les services d'inspection locaux. Cela devrait permettre d'éviter que les pays dotés de systèmes de mise en œuvre faibles ne disposent pas d'investissements ou ne bénéficient plus de sources d'approvisionnement externes.
- *S'assurer que les progrès de la mise en œuvre du PAN sont suivis* - Des indicateurs SMART sont nécessaires pour chacune des actions du plan actuel et du prochain, ainsi qu'une feuille de route sur la manière dont elles seront mises en œuvre.

Les actions suivantes sont proposées :

<b>Proposition d'action</b>	<b>Pourquoi est-ce important ?</b>
Relancer, consolider ou mettre à jour l'idée d'un label social	Outil potentiel, mais sa faisabilité doit être évaluée pour créer un soutien interne et externe
Définir un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès des différentes actions du PAN	Pour éviter de naviguer dans le noir et visualiser les progrès pour le support interne et externe.
Développer un manuel DRDH présentant des exemples d'initiatives sectorielles	Cela aidera les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres plans de DRDH.
Développer un réseau d'attachés commerciaux ou d'ambassades pouvant informer les entreprises de la situation des droits de l'homme dans un secteur donné d'un pays	S'assurer qu'il existe une capacité de soutien suffisante sur le terrain
Renforcer les contacts internationaux : Commission européenne et OIT sur des sujets tels que les droits des femmes ou les droits des enfants	Construire des synergies entre les actions au niveau belge et les initiatives internationales
Promouvoir des modèles économiques durables dans lesquels les coûts sociaux et écologiques sont internalisés	Si les questions relatives aux droits de l'homme sont intégrées de manière proactive dans les chaînes d'approvisionnement, il est plus facile de les gérer que de devoir adapter les pratiques par la suite
Utiliser les ODD comme point d'entrée pour travailler sur des chaînes d'approvisionnement durables	Les ODD constituent un cadre international faisant autorité qui est progressivement adopté par le monde des affaires.